

PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ NORD

Lille, le 8 mars 2013

Communiqué de presse

COOPERATION FRANCO-BELGE EN MATIERE DE SECURITE



Christian Chocquet, préfet délégué pour la défense et la sécurité auprès du préfet de la région Nord – Pas-de-Calais, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord, a organisé, ce vendredi 8 mars, un séminaire entre les services de police français et belges relatif à la coopération directe transfrontalière dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord de Tournai.

Les responsables de la gendarmerie et de la police françaises jusqu'au niveau compagnie et circonscription de sécurité publique, les directeurs coordonnateurs de la police fédérale et les chefs de zone de police locale belges ainsi que d'autres chefs des services de sécurité concernés, et notamment la Douane ont participé à cette réunion.

Les responsables des services de sécurité transfrontaliers de terrain ont ainsi pu se rencontrer afin de partager leurs expériences et d'optimiser ensemble les possibilités offertes par les instruments juridiques et pratiques destinés à développer la coopération opérationnelle qui ont été présentés lors de ce séminaire tels que les annuaires opérationnels, les cartographies, l'utilisation de la fréquence radio commune.

Cette rencontre a permis de mettre en évidence l'existence d'une coopération directe déjà ancienne entre certains services, fondée sur une convergence de vue de leurs responsables quant aux moyens et aux modalités d'organisation de la lutte contre la délinquance transfrontalière. Un échange entre les 4 zones de coopération déjà actives que sont Dunkerque, Armentières – Roubaix – Tourcoing, Valenciennes et Maubeuge permettra de connaître les bonnes pratiques de chacune et de les généraliser.

Par ailleurs, cette coopération directe apparaît comme désormais prise en compte dans l'activité quotidienne des services frontaliers de sécurité publique par l'organisation de patrouilles conjointes et de contrôles coordonnés à une fréquence régulière, ou bien encore ponctuellement en cas de grands événements festifs.

Un groupe de travail franco-belge, chargé de coordonner l'ensemble de ces pratiques afin de les améliorer et de les promouvoir sera prochainement mis en place, répondant ainsi à une volonté commune de lutter plus efficacement contre la délinquance transfrontalière.